

LIBERTÉ D'ACTION DES FEMMES DANS LE MARIAGE ET EN COUPLE

Les lois, les normes sociales et l'accès aux ressources économiques déterminent la liberté d'action des femmes dans le mariage et en couple.

La liberté d'action des femmes dans la formation d'un couple

Les femmes devraient pouvoir choisir librement de former un couple, quand et avec qui. Les enfants, par définition, ne peuvent pas consentir au mariage.



1 jeune femme entre 20 et 24 ans sur 5 s'est mariée quand elle était encore enfant.

42 pays et territoires ont légalisé l'union ou le mariage entre personnes de même sexe.

Cependant, dans **68 pays**, la loi interdit les rapports sexuels consentis entre personnes de même sexe.

La liberté d'action des femmes mariées

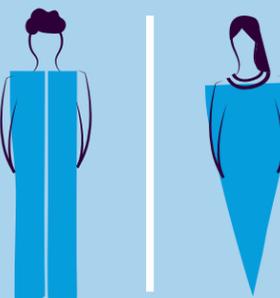
Les droits des femmes mariées sont souvent réduits par des lois discriminatoires.



Malgré les avancées, dans de nombreux pays, une femme qui se marie perd ses droits de se déplacer librement, de travailler et de prendre les décisions qui la concernent.

La liberté d'action des femmes s'agissant de quitter un mariage

Même quand elles ont accès au divorce, le manque de ressources économiques des femmes peut les en empêcher.



Dans certains pays, les femmes n'ont pas le même droit que les hommes de demander le divorce ou risquent de perdre la garde des enfants si elles le font, risquant ainsi de devenir captives d'un mariage malheureux ou violent.

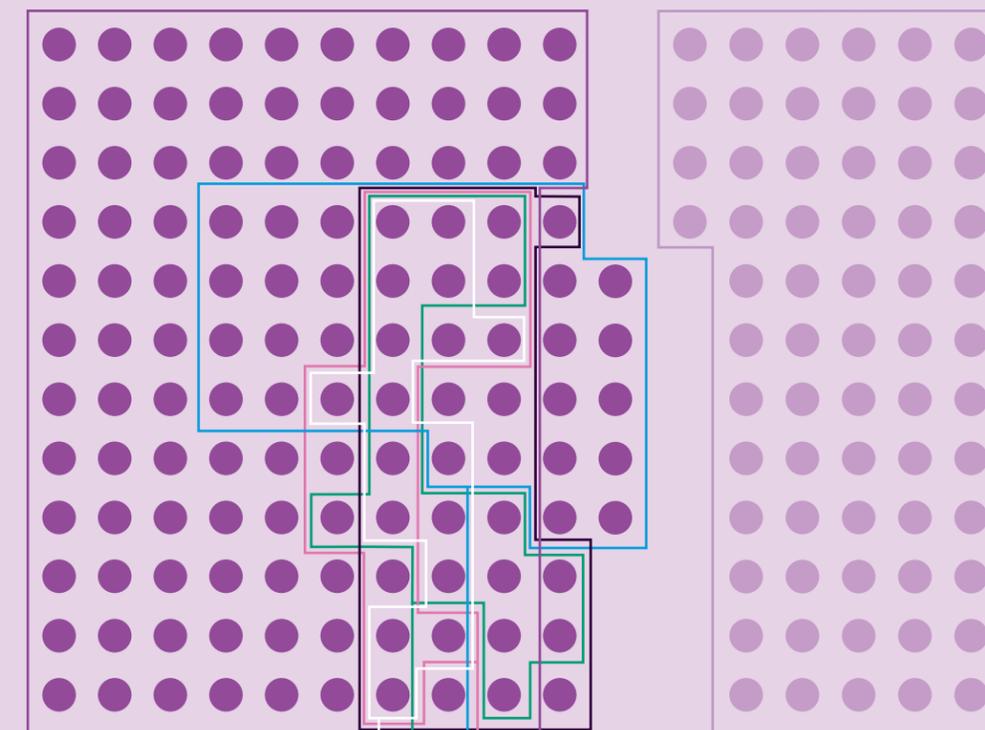
Les lois qui affectent la liberté d'action des femmes mariées.

1. Les femmes mariées ont-elles le même droit que les hommes mariés :

- de se déplacer en dehors du domicile ?
- d'obtenir un emploi ou d'avoir un métier ou une profession ?
- de choisir où vivre ?
- de faire une demande de passeport ?

2. La législation criminalise-t-elle explicitement le viol conjugal ?

3. La loi exige-t-elle que les femmes mariées obéissent à leur mari ?



NON
Dans 17 pays, les déplacements des femmes mariées en dehors de leur domicile sont restreints.

Dans 19 pays, les femmes mariées n'ont pas les mêmes droits que les hommes mariés d'obtenir un emploi ou d'avoir un métier ou une profession.

Dans 31 pays, les femmes mariées perdent le droit de choisir où vivre.

Dans 37 pays, les femmes mariées n'ont pas le droit de faire une demande de passeport.

Dans 111 pays, le viol conjugal n'est pas explicitement criminalisé par la loi.

Dans 19 pays, la loi exige que les femmes mariées obéissent à leur mari.

OUI
Dans 64 pays, le viol conjugal est explicitement criminalisé et la loi n'exige pas que les femmes mariées obéissent à leur mari. Les femmes mariées ont les mêmes droits que les hommes mariés de se déplacer en dehors du domicile, d'avoir un emploi, de choisir où vivre et de faire une demande de passeport.

Sources : UNICEF, 2018a ; Ramón Mendos, 2019 et Banque mondiale, 2018e.

Note : l'analyse des lois qui déterminent le libre arbitre des femmes dans le mariage repose sur un échantillon de 189 pays et territoires.